



LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

I/ Présentation de la commission

Conformément à l'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales, qui impose la création d'une commission communale pour l'accessibilité dans toutes les communes de plus de 5 000 habitants, la municipalité de Veigné a créé une commission le 16 juin 2008.

a. Ses membres

Composée d'élus et de Vindiniens eux-mêmes en situation de handicap ou qui connaissent le handicap par leur famille ou leur profession, ses membres sont : Patrick Michaud, Guylaine Rigault, Jacqueline Chaine, Véronique David, Aline Jasnin, Alain Joubert, Claire Labro, Mireille Malot, Edith Villiers et Bernard Voisin.

b. Ses missions

La commission a pour objet :

↳ de dresser un constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

↳ de faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

↳ d'établir un rapport annuel présenté en Conseil Municipal puis transmis au Préfet, au Président du Conseil Départemental et à la Direction Départementale des Territoires d'Indre et Loire.

Par ailleurs, cette commission intervient également pour organiser le recensement des logements accessibles et a un rôle consultatif dans le cadre de l'élaboration des schémas directeurs et des plans de mise en accessibilité.

II/ Bilan des actions

▪ RD 50, Avenue de Couzières - Aménagement d'une liaison douce, Nord-Sud

Les travaux se sont déroulés du 15 juin au 10 juillet 2015, offrant 860 mètres linéaires de voies douces supplémentaires, sur une largeur de 1,20 m, pour un montant de 143 358,64 € TTC.

Sur ce parcours, les 8 passages piétons ont été équipés PMR (Personnes à Mobilité Réduite) (bordures surbaissées, bandes podotactiles, potelets à pommeaux blancs)



En travaux



Après travaux

▪ Rue Fleurie - Aménagement d'une liaison douce

Les travaux se sont déroulés du 31 août au 11 septembre 2015, offrant 500 mètres linéaires de voies douces supplémentaires, sur une largeur moyenne de 2,00 m, pour un montant de 75 318,48 € TTC.



En travaux



Après travaux

▪ RD 87, Route du Ripault - Aménagement d'une liaison douce

Les travaux se sont déroulés du 5 octobre au 11 décembre 2015, offrant 450 mètres linéaires de voies douces supplémentaires, sur une largeur moyenne de 1,40 m, pour un montant de 126 082,98 € TTC.

Sur ce parcours, les 3 passages piétons ont été équipés PMR (bordures surbaissées, bandes podotactiles, potelets à pommeaux blancs). L'arrêt de bus a également été mis aux normes pour l'accessibilité PMR.



▪ RD910 - Aménagement des trottoirs

Les travaux se sont déroulés du 18 mai au 11 décembre 2015. Ces travaux ont consisté à effacer les réseaux souples, renforcer le réseau d'eaux pluviales puis à aménager un cheminement PMR le long de la RD 910 et des commerces sur une longueur de 200 mètres. Le coût de cette opération s'élève à 435 000 € TTC.



En travaux



Après travaux



- **La Poste - Réalisation d'une rampe d'accès PMR**

Les travaux se sont déroulés du 8 au 26 juin 2015. Il s'agissait de la création d'une rampe pour Personne à Mobilité Réduite, pour un montant de 16 625 € TTC.



Locaux de La Poste avant travaux



Locaux de La Poste après travaux

- **Mise en place d'une signalisation pour le stationnement et les passages piétons PMR**

La commune a fait procéder à la mise en œuvre d'une signalisation des passages piétons adaptée aux Personnes à Mobilité Réduite sur l'ensemble de la commune, pour un montant de 2 640 € TTC.



Réfection des marquages de 2 places PMR



Réalisation des bandes podotactiles pour 10 passages pour piétons

III/ Bilan financier

Les travaux suivants ont été engagés sur le budget "Voirie" et sur le budget "Bâtiment" mais rentrent également dans le cadre de l'amélioration à l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (ces travaux englobent le budget « Accessibilité » de 15 000 €).

Désignation	Coût Total en € TTC
Aménagement d'une liaison douce RD 50, avenue de Couzières	
Aménagement d'une voie douce de 860 mètres de longueur sur une largeur de 1,20 mètres avec un revêtement en enrobé composé de liant végétal. Cette voie est séparée de la route par une bande d'espaces verts.	143 358,64 €
Aménagement d'une liaison douce Rue Fleurie	
Aménagement d'une voie douce de 500 mètres de longueur sur une largeur moyenne de 2,00 mètres avec un revêtement en enrobé.	75 318,48 €
Aménagement d'une liaison douce RD 87, route du Ripault	
Aménagement d'une voie douce de 450 mètres de longueur sur une largeur moyenne de 1,40 mètres avec un revêtement en enrobé. Cette voie est séparée de la route par une bande d'espaces verts.	126 082,98 €
Aménagement des trottoirs RD 910	
Ces travaux consistaient à effacer les réseaux souples, renforcer le réseau d'eaux pluviales puis à aménager un cheminement PMR le long de la RD 910 et des commerces sur une longueur de 200 mètres.	435 000,00 €
Aménagement d'une rampe d'accès PMR à La Poste	
Création d'une rampe d'accès PMR à La Poste en béton désactivé et mise en place d'un garde corps.	16 625,00 €
Signalisations	
Réalisation de passages piétons PMR et de places de parking PMR.	2 640,00 €

Total TTC : 799 025,10 €